



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 25 novembre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Secrétaire de séance : M. Ruddy PARDANAUD

N° 2022-152 : CRÉATION DE LA DISTINCTION DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE CLAMECY

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune honore celles et ceux qui ont participé à son développement, par leur investissement présent ou passé dans la vie publique, associative ou sociale de la commune.

Il indique que la médaille de la ville de Clamecy est régulièrement remise à des personnalités dont l'action au service de la population est jugée remarquable.

Toutefois, il apparaît important que, dans des cas plus exceptionnels, une distinction honorifique soit décernée à certaines personnalités, après un vote solennel du Conseil Municipal.

C'est pourquoi, il est proposé de créer la distinction de citoyen d'honneur de la commune de Clamecy. Cette distinction pourra être proposée :

- Pour un hôte de marque que la commune s'honore de recevoir,
- Pour une personnalité que la commune soutient dans son action.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (2 contre, 2 abstentions),

- DECIDE de créer la distinction de citoyen d'honneur de la Ville de Clamecy,

Suivent les signatures.